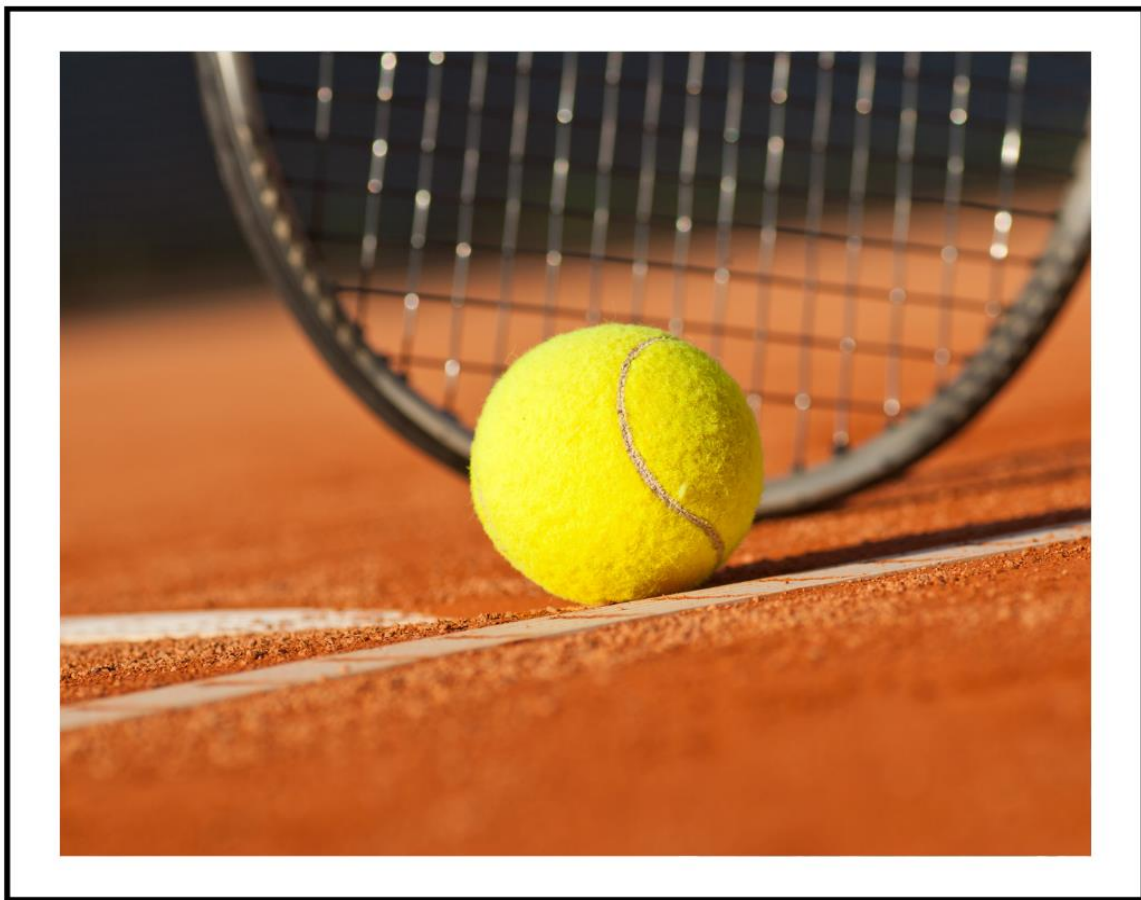


RÈGLEMENT DES TOURNOIS



Saison 2024

Comité Départemental de Tennis du Var

TABLE DES MATIERES

1. HOMOLOGATION DES TOURNOIS.....	2
ARTICLE 1 – HOMOLOGATION DES TOURNOIS	2
ALINEA 1.1 – COMPETENCES DES COMMISSIONS	2
ALINEA 1.2 – APPLICATIONS DE SAISIE DES DEMANDES DE TOURNOIS ET CONTACTS.....	3
ALINEA 1.3 – DATES DE SAISIE DES TOURNOIS EN LIGUE PACA	4
ALINEA 1.4 – TAXES DE TOURNOIS	5
ALINEA 1.5A – NOMBRE DE TOURNOIS AUTORISES PAR SAISON SPORTIVE ET PAR CLUB OU STRUCTURE HABILITEE.....	6
ALINEA 1.5B – DUREE DES TOURNOIS	8
ALINEA 1.6 – DROITS D’ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS.....	10
ALINEA 1.7 – JUGE ARBITRE DU TOURNOI	11
2. GENERALITES SUR LES TOURNOIS	12
ARTICLE 2 – RECEVABILITE DE LA DEMANDE D’HOMOLOGATION.....	12
ARTICLE 3 – INFRACTIONS POUVANT ENTRAINER UN REFUS D’HOMOLOGATION ET/OU L’ABSENCE DE PRIORITE SUR LE CALENDRIER SUR LA SAISON EN COURS OU SUR LA SAISON SUIVANTE.....	12
ARTICLE 4A – OBLIGATIONS DU CLUB.....	13
ARTICLE 4B – SELECTION ET NOMBRE D’ARBITRES - RECOMMANDATIONS.....	14
ARTICLE 5 – REGLES D’HARMONISATION DES TOURNOIS	15
ANNEXE 1 – GUIDE COMPETITION PADEL, BEACH TENNIS ET TENNIS FAUTEUIL	16
ANNEXE 2 – ORGANISATION DE TOURNOIS DE TENNIS (FORMAT)	17
DEFINITION ET CONDITIONS D’ORGANISATION DE TOURNOIS DE TENNIS TMC.....	17
DEFINITIONS DES COMPETITIONS JEUNES QUE PEUVENT ORGANISER LES CLUBS	18
DEFINITIONS DES COMPETITIONS SENIORS/SENIORS+ QUE PEUVENT ORGANISER LES CLUBS	19
ANNEXE 3 –AIDE A LA SAISIE D’UNE DEMANDE D’HOMOLOGATION DE TOURNOI DANS ADOC (quelle catégorie choisir ?)	21

Comité 83

1. HOMOLOGATION DES TOURNOIS

ARTICLE 1 – HOMOLOGATION DES TOURNOIS

ALINEA 1.1 – COMPETENCES DES COMMISSIONS

- *La Commission Régionale d'Arbitrage :*
 - Est la commission compétente en matière d'homologation et de suivi des tournois de club,
 - Veille à l'application du présent règlement,
 - Est responsable de l'évolution du présent règlement. Toute demande de modification devra être portée à sa connaissance pour examen et proposition au Bureau de Ligue,
 - Gère les tournois CNGT/Hors Catégories et a pouvoir (pour cette catégorie) de demander aux clubs organisateurs de modifier les dates de leur tournoi.

- *Les Commissions Régionales Jeunes, Seniors et Seniors+ :*
 - Veille aux évolutions et à l'application du présent règlement.

- *La Commission Départementale d'Homologation du comité départementale de tennis :*
 - Veille à l'application et à l'adoption de mesures spécifiques identifiées dans le présent règlement,
 - Gère les tournois 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie, interne, format Court, TMC adultes et jeunes,
 - A, par dérogation, pouvoir pour ces catégories de demander aux clubs organisateurs de modifier les dates de leurs tournois.

- *La Commission Régionale de Padel :*
 - Gère les tournois Padel et propose des modifications qui devront être ensuite validées par le Bureau de Ligue,
 - A pouvoir de demander aux clubs organisateurs de modifier les dates de leurs tournois Padel.

- *La Commission Régionale de Beach Tennis :*
 - Gère les tournois de Beach Tennis et propose des modifications qui devront être ensuite validées par le Bureau de Ligue,
 - A pouvoir de demander aux clubs organisateurs de modifier les dates de leurs tournois de Beach Tennis.

- *La Commission Régionale de Paratennis :*
 - Gère les tournois de Tennis Fauteuil et propose des modifications qui devront être ensuite validées par le Bureau de Ligue,
 - Est en relation avec la FFT pour l'homologation des tournois Tennis-Fauteuil.

La ligue donne délégation à ses Comités Départementaux sur les catégories des tournois mentionnées dans le tableau ci-dessous dans la colonne « COMITE », les dates de saisie des homologations pourront donc être ajustées par ces derniers :

Catégorie de tournoi	Tournoi homologué par		
	FFT/LIGUE	LIGUE	COMITE
CNGT	X		
HC		X	
1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Catégorie			X
Jeunes			X
Format Court / TMC			X
Tennis-Fauteuil	X		
Padel P1000/P2000	X		
Padel P25 à P500		X	
Beach Tennis BT1000/BT2000	X		
Beach Tennis BT25 à BT500		X	

Comité 83

ALINEA 1.2 – APPLICATIONS DE SAISIE DES DEMANDES DE TOURNOIS ET CONTACTS

Le club affilié qui veut organiser un tournoi doit, dans le délai fixé, adresser une demande d'homologation de compétition individuelle en utilisant :

- L'application fédérale **ADOC** – Rubrique Compétitions/Nouvelle demande d'homologation : Galaxie Tennis, Jeunes, CNGT/HC, 1ère, 2ème et 3ème Catégorie, Format Court, TMC Adultes/Jeunes, Padel, Beach-Tennis.
- La gestion des tournois Paratennis de l'année sportive 2024 - débutant à partir du 1^{er} septembre 2023 – sera gérée sur le site Paratennis : <https://paratennis.fft.fr/>

Pour toutes questions sur les homologations et selon le type de tournoi, le club doit contacter :

Catégorie de tournoi	Contact	
	LIGUE	COMITE
CNGT, HC	X	
1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Catégorie		X
Jeunes		X
Format Court / TMC		X
Tennis-Fauteuil	X	
Padel	X	
Beach Tennis	X	

Comité 83

ALINEA 1.3 – DATES DE SAISIE DES TOURNOIS EN LIGUE PACA

Tournois de Tennis



Les dates limites pour la saisie des tournois de tennis homologués par le CD83 via l'application ADOC sont le :

- **31 juillet 2023 pour tous les tournois se terminant avant le 31 janvier 2024,**
- **30 septembre 2023 pour tous les tournois se terminant avant le 31 août 2024.**

Nota : La commission en charge de l'harmonisation des tournois et TMC, vous demande d'être vigilants sur les dates de saisie.

Il n'y aura pas de dérogation pour la saison à venir d'un club qui « aurait oublié » d'inscrire un tournoi interne ou autre en dehors des dates indiquées ci-dessus.

Tournois de Padel



Les dates limites pour la saisie des tournois homologués de Padel par la Ligue PACA via l'application ADOC sont le :

- **10 juillet 2023** pour tous les tournois se terminant avant le 31 janvier 2024,
- **30 septembre 2023** pour tous les tournois se terminant avant le 31 août 2024.

Pour le Padel, il sera possible après le 30 septembre 2023 de réaliser des demandes d'homologation de tournois, mais ces dernières ne seront pas prioritaires sur les demandes réalisées dans les délais. Les P25 pourront être demandés 1 semaine minimum avant le tournoi, 2 semaines avant pour les P100, 3 semaines pour les P250, 4 semaines minimum avant le tournoi pour les P500 et 6 semaines minimum avant pour les P1000.

Tournois de Beach-Tennis



Les dates limites pour la saisie des tournois homologués de Beach-Tennis par la Ligue PACA via l'application ADOC sont le :

- **10 juillet 2023** pour tous les tournois se terminant avant le 31 janvier 2024,
- **30 septembre 2023** pour tous les tournois se terminant avant le 31 août 2024.

Pour le Beach-Tennis, il sera possible après le 30 septembre 2023 de réaliser des demandes d'homologation de tournois, mais ces dernières ne seront pas prioritaires sur les demandes réalisées dans les délais. L'homologation devra être effectuée au plus tard 4 semaines avant le premier jour du tournoi ; excepté pour les tournois BT25/BT100/BT200 Mixte où ce délai est réduit à 15 jours avant le premier jour du tournoi.

En cas de non-respect des délais de saisie, quelle que soit la discipline, les commissions se réservent le droit de ne pas homologuer le tournoi.

Comité 83

ALINEA 1.4 – TAXES DE TOURNOIS

Voici le détail des taxes de tournois pour la saison sportive 2024 :



TAXES TOURNOIS DE TENNIS (régées par les clubs)	
Catégories	Saison 2024
CNGT et Hors catégorie : Prix > ou = à 4600 €	550 €
Première catégorie : Prix de 2300 € à 4599 €	275 €
Deuxième catégorie : Prix de 1200 € à 2299 €	138 €
Troisième catégorie : Prix de 0 à 1199 € Tournoi par poules Seniors/Seniors + TMC Seniors Format 1 ou 2	70 €
Tournoi interne (Seniors)	30 €
TMC Seniors Format Court	30 €
Tournoi Jeunes (U12/U14/U16/U18) TMC Jeunes Format Jaune	Gratuité
Tournoi interne (jeunes)	Gratuité



TAXES TOURNOIS DE PADEL ET DE BEACH (régées par les clubs)	
Catégories	Saison 2024
Padel et Beach Tennis	30 €



TAXES TOURNOIS TENNIS FAUTEUIL (régées par les clubs)	
Catégories	Saison 2024
Tennis en Fauteuil	28 €

Comité 83

ALINEA 1.5A – NOMBRE DE TOURNOIS AUTORISÉS PAR SAISON SPORTIVE ET PAR CLUB OU STRUCTURE HABILITÉE

Tournois de tennis



Chaque club ou structure habilitée peut organiser sur la saison sportive au maximum **5 tournois** à choisir parmi les trois types de tournoi suivants avec des limitations définies par type de tournoi :

Type de tournoi	Nombre de tournois maximum autorisés
Jeunes U12/U14/U16/U18	2
Seniors (au choix : poules, tableau à élimination directe)	2
Seniors Plus	2



Ces tournois peuvent se faire ensemble ou de manière séparée. S'ils sont organisés simultanément, chaque type de tournoi sera décompté d'une unité lorsqu'il est organisé.

En cas de non-respect des différentes conditions énoncées, la commission compétente prendra les dispositions nécessaires pouvant aller jusqu'au refus d'homologation.

Les tournois appartenant à un Circuit Spécifique (National Tennis Cup Seniors ou Juniors, Qualification Petits As) font partie du décompte de tournois autorisés pour le club.

Les tournois type TMC ne font pas partie de ce décompte.

Concernant les autres types de tournois, le nombre maximal autorisé est :

Épreuves	Nombre de tournois autorisés et périodes
TMC Jeunes Format 1-2-3 Pas plus de 4 classements d'écart	5 TMC entre le 1 ^{er} septembre 2023 et le 31 mars 2024
Galaxie U10 Orange Epreuves MIXTES Simple Messieurs  Format 6	Tout au long de la saison sportive : du 1 ^{er} septembre 2023 au 31 août 2024. Pas de limite du nombre de vos demandes Une couleur par journée
Galaxie U10 Vert Epreuves MIXTES Simple Messieurs  Format 7	Tout au long de la saison sportive : du 1 ^{er} septembre 2023 au 31 août 2024. Pas de limite du nombre de vos demandes Une couleur par journée
TMC Seniors/Seniors+ U16 et U18 Filles et Garçons	PAS DE TMC AUTORISÉS SUR LA PERIODE DU 1 ^{ER} AVRIL 2024 AU 31 AOÛT 2024
TMC Seniors/Seniors+ Format Court Pas plus de 4 classements d'écart	5 TMC entre le 1 ^{er} septembre 2023 et le 31 mars 2024 Nombre illimité pour les 4 ^e SERIES DAMES format 3
Tournoi interne Seniors/Seniors+/Jeunes	1 tournoi sur la période du 1 ^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024
Tournoi de doubles	2 tournois sur la période du 1 ^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024

Quand le nombre de tournois n'est pas limité, la Commission compétente veillera à la meilleure harmonisation possible par secteur et pourra soit en réduire le nombre si nécessaire, soit diminuer le cut des classements pour les TMC.

Comité 83

Tournois de Padel



Chaque entité peut organiser sur la saison sportive en **Padel** au maximum :

- 1 tournoi P1000 H/F
- 2 tournois P500
- 4 tournois P250
- Pas de limitation sur les P25/P100

La commission compétente reste libre de valider des tournois supplémentaires afin d'avoir la meilleure harmonisation possible pour les joueurs et pour les clubs.

Tournois de Beach-Tennis



Il n'y a pas de limitation concernant les tournois de **Beach-Tennis**.

Tournois de Tennis-Fauteuil



Les homologations de **Tennis-Fauteuil** seront réalisées en fonction des contraintes prévues par la FFT.

Comité 83

ALINEA 1.5B – DUREE DES TOURNOIS



Tournoi de Tennis Jeunes

Épreuves	Durée Maximale
Open Jeunes U12, U14, U16, U18	10 jours maximum en période de petites vacances scolaires 2 semaines +3 WE pour les vacances d'été
TMC Jeunes U12, U14, U16, U18 Filles et Garçons Format 1 ou 2	2 à 3 jours
Galaxie U10 Orange Epreuve MIXTE	1 jour
Galaxie U10 Vert Epreuve MIXTE	1 jour
Tournoi Interne Jeunes	3 semaines

Nota : Un TMC Jeunes Format 1 ou 2 est homologué pour une seule catégorie d'âge : ce qui signifie qu'un TMC comportant des épreuves U14 et U16, par exemple, comptera pour deux TMC même s'il est effectué aux mêmes dates et au sein d'une même homologation. De même, une demande d'homologation concernant 2 épreuves de TMC : U14 Garçons et U14 Filles, comptera pour deux TMC.



Tournoi de Tennis Seniors – Seniors +

Quand le nombre de tournois n'est pas limité, la Commission compétente veillera à la meilleure harmonisation possible et pourra soit en réduire le nombre si nécessaire, soit diminuer le cut des classements pour les TMC.

Épreuves	Durée Maximale
Tournois Open Seniors/Seniors+ (À élimination directe)	Du 1 ^e septembre 2023 au 31 mars 2024 = 1 homologation Du 1 ^{er} avril 2024 au 31 août 2024 = 1 homologation
Tournoi par poules Seniors/Seniors+	Du 1 ^e septembre 2023 au 31 mars 2024 = 1 homologation Du 1 ^{er} avril 2024 au 31 août 2024 = 1 homologation
TMC Seniors/Seniors+ Format 1 ou 2	2 à 4 jours
TMC Seniors/Seniors+ Format Court F3	2 jours
Tournoi interne Seniors/Seniors+	4 à 6 semaines

Comité 83

Tournois de Padel



Épreuves	Durée Maximale
P25	½ J ou 1 soirée
P100/P250/P500/P1000	3 jours

Tournois de Beach-Tennis



Épreuves	Durée Maximale
BT25/BT100/BT200/BT250	1 jour
BT500/BT1000	2 jours

Comité 83

ALINEA 1.6 – DROITS D'ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Les droits d'engagement maximum des participants aux tournois sont les suivants :

DROITS D'ENGAGEMENT MAXIMUM DANS LES TOURNOIS DE CLUB (réglés par le joueur)	
TENNIS	
Hors catégorie (CNGT inclus) - 1ère catégorie	22 €
2ème catégorie - 3ème catégorie	20 €
Tournois Seniors/Seniors Plus par poules	24€
Tournoi Jeunes Tournoi U10 Vert	15 €
Tournoi U10 Orange Plateaux Galaxie (Rouge)	10 €
TMC Format Court	25 €
TMC Jeunes Format 1 ou 2 TMC Seniors Format 1 ou 2	<p>35 € Si l'épreuve accepte des 4S/3S</p> <p>45 € Si au moins 1 échelon en 2S</p>
BALLES NEUVES OBLIGATOIRES A CHAQUE PARTIE	
PADEL (Droit d'engagement par paires)	
Padel (P25 à P500)	40 €
Padel (P1000)	50 €
BEACH TENNIS (Droit d'engagement par paires)	
BT25 à BT1000	30 €



Comité 83

ALINEA 1.7 – JUGE ARBITRE DU TOURNOI

- Le nom d'un seul Juge Arbitre du tournoi doit figurer sur la demande d'homologation. C'est bien lui qui vis-à-vis de la Ligue engage sa responsabilité, ses compétences et les obligations liées à sa fonction.
- Le Juge-Arbitre d'un tournoi doit figurer sur la liste des Juges-Arbitres actifs (autorisés à diriger un tournoi) lors de la demande d'homologation des tournois.
- Un Juge-Arbitre peut au cours de la saison diriger plusieurs tournois dans différents clubs. **Toutefois, il ne peut en aucun cas diriger des tournois sur des dates communes, y compris sur des disciplines différentes (tennis, padel, beach, ...) et une période minimale obligatoire de 7 jours doit séparer la fin d'un tournoi et le début du suivant.**
- Le Juge-Arbitre doit être qualifié selon le niveau requis par le du tournoi.

Le tableau ci-dessous précise le grade minimum pour le Juge-Arbitre en fonction de la catégorie du tournoi :



Catégorie de tournoi	Officiel (grade minimum)
Tournoi interne	JAT1
Tournoi traditionnel (poules ou élimination directe) limité aux 4^{èmes} Séries	
TMC Seniors messieurs et dames	
TMC Jeunes vert	
Galaxie U10 orange et vert	
TMC Jeunes format 1 ou 2	
Tournois Jeunes limité à 15/1	JAT2/JAT3
Tournoi Seniors CNGT (hors tableau final) / Hors Catégorie / Cat. 1, 2 et 3 Tournoi Jeunes à partir de 15	
Tournoi Seniors CNGT (tableau final)	JAT3

Nota : Un juge arbitre adjoint peut participer à une épreuve du tournoi dont il est adjoint, à condition qu'il ne soit pas classé en 2^{ème} série ou en 1^{ère} série. Lorsqu'il prend lui-même part, en tant que joueur, au tournoi dont il a la responsabilité, il doit désigner un juge-arbitre suppléant qualifié, chargé d'assurer le bon déroulement du tournoi pendant la durée de sa/ses partie(s).



Catégorie de tournoi	Officiel (grade minimum)
P25/P100	JAP1
P250/P500/P1000	JAP2

Un juge-arbitre JAP2 ne pourra pas prendre part à son tournoi pour un P500 ou un P1000.



Catégorie de tournoi	Officiel (grade minimum)
BT25/BT100/BT200	JAT1
BT250/BT500/BT1000	JAT2

Un juge-arbitre JAT2 ne pourra pas prendre part à son tournoi pour un BT500 ou un BT1000.
Pour les BT250 : si le JAT principal est joueur, il est demandé de prévoir obligatoirement un JAT adjoint.

Comité 83

2. GENERALITES SUR LES TOURNOIS

ARTICLE 2 – RECEVABILITE DE LA DEMANDE D'HOMOLOGATION

Le club ou structure habilitée **doit être à jour de ses obligations fédérales** (cotisations statutaires, etc.) et **avoir licencié tous ses adhérents**.

ARTICLE 3 – INFRACTIONS POUVANT ENTRAINER UN REFUS D'HOMOLOGATION ET/OU L'ABSENCE DE PRIORITE SUR LE CALENDRIER SUR LA SAISON EN COURS OU SUR LA SAISON SUIVANTE

❖ A priori :

- Non-respect du présent règlement
- Non-respect des droits d'engagements maximum fixés par la Ligue
- Non-respect des changements ou restrictions décidés par les Commissions compétentes responsables de l'homologation
- Non validation informatique ou refus de l'engagement du juge-arbitre (via l'AEI)

❖ A posteriori :

- Non-respect du présent règlement ou des règlements administratifs, sportifs et médicaux de la FFT en particulier la non distribution des prix annoncés, le non-respect des dates annoncées du tournoi et le non-respect de l'article 72 des règlements fédéraux :

Article 72

- 1 La ligue règle les différends qui pourraient s'élever au sujet de la fixation des dates des tournois organisés par les clubs de son territoire.
- 2 Lorsque, dans une ligue, plusieurs tournois se suivent sans interruption, ils doivent être strictement terminés dans les délais fixés, de manière à ne pas empiéter sur le tournoi suivant.
- 3 Cependant, en cas de mauvais temps, le tournoi pourra être continué au-delà des délais, sans que cette prolongation puisse en aucun cas excéder 2 journées.
- 4 Les fins de tableaux intermédiaires et les épreuves de consolation des différentes épreuves du tournoi doivent être terminées dans les mêmes délais que le tournoi.

- Réclamations fondées faisant état des dysfonctionnements
- Non-respect du minimum de parties à arbitrer (tableau final séniors) en Ligue de PACA (nombre fonction de la catégorie de tournoi)
- L'annulation d'épreuves, non autorisée par écrit par les commissions compétentes
- Le retard dans la clôture du tournoi.

III/3 – ENREGISTREMENT DES RÉSULTATS

Article 73

Conformément à l'article 35 des présents règlements, le juge-arbitre doit enregistrer les résultats au fur et à mesure du déroulement des matchs et clôturer le tournoi dans l'AEI/MOJA dans les 4 jours qui suivent la fin du tournoi.

Le club organisateur en est responsable et doit donc s'assurer du respect des délais de transmission des résultats par le juge-arbitre.

Comité 83

ARTICLE 4A – OBLIGATIONS DU CLUB

Le club doit s'engager à faire disputer toutes les parties du tournoi qu'il souhaite organiser sur ses propres installations (y compris toutes les parties d'une épreuve par poules) ou, à condition de l'avoir signalé lors de la demande d'homologation, sur celles d'un ou de plusieurs autres clubs ; dans ce cas, l'éloignement de ces derniers doit être raisonnable.

Le club doit en outre s'engager à assumer la responsabilité de l'organisation de l'arbitrage par des arbitres officiels, en conformité avec les directives de la Ligue.

L'entité organisant un tournoi seniors doit a minima :

- Pour un tournoi 3^{ème} catégorie faire arbitrer les finales,
- Pour un tournoi 2^{ème} et 1^{ère} catégorie faire arbitrer à partir des ½ finales,
- Pour un tournoi HC faire arbitrer à partir des ¼ de finales,
- Pour les tournois CNGT à partir du tableau final.

Ces arbitres devront être saisis obligatoirement sur MOJA (Mon Outil Juge-Arbitre).

CATEGORIE	ARBITRAGE à minima	COMMENTAIRES
TMC (2 ^{ème} série)	Finale	Vérification par la CDA
3 ^{ème} catégorie		
2 ^{ème} catégorie		
1 ^{ère} catégorie	½ Finales	
Hors Catégorie	¼ de Finale	Vérification par la CRA
CNGT	Tableau final	Cf. Cahier des charges CNGT + Vérification par la CRA

Dans tous les cas, et notamment sur surface rapide, il est conseillé d'avoir au moins 1 juge de ligne sur les matchs arbitrés.

Toutes les finales des autres catégories : senior+, jeunes, double, fins de tableau, consolante, match de classement, etc. doivent si possible être arbitrées. Il faut en effet profiter de ces épreuves « annexes » pour faire officier des jeunes A1 motivés et/ou des jeunes non qualifiés de votre club qui pourraient se révéler sur la chaise d'arbitre et/ou en juge de ligne.

La saisie des arbitres de chaise doit se faire obligatoirement sur MOJA pour assurer la remontée des informations et la vérification par la commission régionale / départementale d'arbitrage.

Comité 83

ARTICLE 4B – SELECTION ET NOMBRE D'ARBITRES - RECOMMANDATIONS

Le Juge-Arbitre d'un tournoi est en charge de la sélection des arbitres qui officieront pour les phases finales des tableaux seniors de son tournoi et éventuellement pour les finales des autres épreuves (non seniors).

Pour un HC (CNGT inclus), cette sélection peut se faire avec l'aide éventuelle d'un chef des arbitres et doit prendre en compte :

- L'ancienneté / la satisfaction vis-à-vis des éditions précédentes
- La géolocalisation

et si possible, doit inclure :

- Des arbitres de chaque CDA avec une majorité laissée aux arbitres « locaux »
- Des arbitres « du moment » qui souhaitent passer le A3 et/ou qui sont « demandeurs »
- Au moins 1 arbitre de qualification FA qui assurera le poste de chef des arbitres.

Pour les tournois 3^{ème}, 2^{ème} et 1^{ère} catégorie, le choix de la qualification et du nombre des arbitres doit se faire, en fonction du niveau des matchs à arbitrer ; selon l'article 25 des RS :

- L'arbitre A1 est compétent pour arbitrer principalement des parties opposant des joueurs de 3^{ème}, 4^{ème} série et non classés [...]
- L'arbitre A2 est compétent pour arbitrer des parties opposant des joueurs de 2^{ème} série [...]
- L'arbitre A3 est compétent pour arbitrer toute partie de compétitions homologuées par la FFT.

Pour les tournois HC, les préconisations suivantes sont recommandées :

- 4 arbitres à minima pour les phases finales (le nombre varie selon l'organisation prévue)
- 1 A3, 1 FA2 et 2 A2.

Pour les CNGT :

- 6 à 8 arbitres sont recommandés pour les phases finales
- La qualification est définie par le cahier des charges des CNGT (§2.2 - extrait) :
 - o 3 arbitres A3 ou badgés pour un tournoi 3 étoiles
 - o 2 arbitres A3 ou badgés pour un tournoi 2 étoiles
 - o 1 arbitre A3 pour un tournoi 1 étoile.

Si le tournoi est combiné (hommes et femmes), il faudra prévoir un arbitre A3 ou badgé supplémentaire.

Un A2 candidat au A3 est considéré comme un A3.

Le reste de la sélection, si besoin, devra être complété par des arbitres A2 minimum.

La désignation de juges de ligne est obligatoire pour les tournois 3 étoiles se jouant sur surface rapide (2 JdL minimum à partir des ½ finales). Elle est souhaitable pour tous les autres tournois du circuit.

Comité 83

ARTICLE 5 – REGLES D'HARMONISATION DES TOURNOIS

La Commission compétente pour l'homologation se réserve le droit de refuser une homologation afin d'avoir la meilleure harmonisation possible pour les joueurs et pour les clubs. Les critères retenus pour apprécier l'harmonisation des tournois sur le territoire sont :

- **Non-respect du présent règlement**
- **Non-respect des droits d'engagements maximum fixés par la Ligue ou montant des droits d'engagement comportant une caution d'arbitrage (nota : l'interdiction de la caution d'arbitrage dans le montant des droits d'inscription ne peut pas servir de prétexte au non - arbitrage des parties ou au non - dédommagement des arbitres officiels)**
- **Non-respect des changements ou restrictions décidés par les Commissions compétentes responsables de l'homologation**
- **Servir de « prête nom en tant que JAT » sur une homologation ou cumuler les homologations aux mêmes dates entre les tournois de Padel, TMC et Open**
- **Un JAT qui aurait sur la saison 2023 manqué à ses devoirs :**
Faux scores, WO maquillés, tableaux erronés, tableaux affichés et refaits pour convenances personnelles de certains joueurs, aucune présence aux abords des terrains etc... plaintes écrites de joueurs, joueuses concernant le juge-arbitrage du tournoi.

Le club doit s'engager à faire disputer toutes les parties du tournoi qu'il souhaite organiser sur ses propres installations (y compris toutes les parties d'une épreuve par poules) ou, à condition de l'avoir signalé lors de la demande d'homologation, sur celles d'un ou de plusieurs autres clubs ; dans ce cas, l'éloignement de ces derniers doit être raisonnable.

En cas de mauvais temps, le tournoi pourra être continué au-delà des délais, sans que cette prolongation puisse en aucun cas excéder deux journées. Cette prolongation qui n'est pas automatique doit faire l'objet d'une demande écrite (email) adressée à la commission compétente. Une dérogation pourra être accordée pour l'utilisation sur un second site, des courts d'une autre association affiliée. La présence d'un superviseur sur ces courts complémentaires est obligatoire.

Article 72

- 1 La ligue règle les différends qui pourraient s'élever au sujet de la fixation des dates des tournois organisés par les clubs de son territoire.
- 2 Lorsque, dans une ligue, plusieurs tournois se suivent sans interruption, ils doivent être strictement terminés dans les délais fixés, de manière à ne pas empiéter sur le tournoi suivant.
- 3 Cependant, en cas de mauvais temps, le tournoi pourra être continué au-delà des délais, sans que cette prolongation puisse en aucun cas excéder 2 journées.
- 4 Les fins de tableaux intermédiaires et les épreuves de consolation des différentes épreuves du tournoi doivent être terminées dans les mêmes délais que le tournoi.

Les fins de tableaux intermédiaires et les épreuves de consolation des différentes épreuves du tournoi doivent être terminées dans les mêmes délais que le tournoi.

Comité 83

ANNEXE 1 – GUIDE COMPETITION PADEL, BEACH TENNIS ET TENNIS FAUTEUIL

Vous pouvez consulter les guides afin de retrouver toutes les informations spécifiques à chaque discipline à l'aide des liens suivants :

Tournois de Padel



PADEL

<https://www.fft.fr/competition/padel/les-reglements-des-competitions>

Tournois de Beach-Tennis



BEACH
TENNIS

<https://www.fft.fr/competition/beach-tennis/organiser-un-tournoi-de-beach-tennis>

Tournois de Tennis-Fauteuil



PARA
TENNIS

<https://www.fft.fr/competition/paratennis/organiser-un-tournoi-de-tennis-fauteuil>

Comité 83

ANNEXE 2 – ORGANISATION DE TOURNOIS DE TENNIS (FORMAT)

DEFINITION ET CONDITIONS D'ORGANISATION DE TOURNOIS DE TENNIS TMC

La FFT souhaite pouvoir proposer aux licenciés, des compétitions de tennis qui correspondent à leur niveau avec un format de jeu court leur garantissant de jouer plusieurs matchs par jour, pendant un week-end le plus souvent et dans le cadre d'une formule conviviale qui allie compétition et animations. La compétition doit être encadrée, mais tout ce qui se passe avant, entre et après les matchs est primordial.

Règles principales :

- Un TMC s'entend pour une catégorie donnée (U12 Garçons, U12 Filles, U14G, U14F, ..., Seniors Messieurs, Seniors Dames, +35 Messieurs, +35 Dames, ...).
- Les entités doivent garantir au moins 3 matchs à chaque joueur pendant la durée de la compétition.
- Une épreuve de TMC devra concerner des joueurs séparés de 4 classements d'écart au maximum afin de proposer une formule sportive attractive pour les joueurs (ex : de NC à 30/4, de 15 à 3/6).
- Tous les matchs du tournoi (y compris les tableaux de consolantes) doivent se disputer suivant le même format.

Les objectifs d'un TMC sont les suivants :

- Proposer une compétition réduite dans le temps. Le club doit donc posséder le nombre de courts suffisant afin de pouvoir faire disputer l'ensemble des parties, y compris les matchs de classement/consolante ; s'agissant d'épreuves à enjeu permanent,
- Garantir la convivialité en proposant une/des activité(s) entre les matchs.

Dans le cas d'une formule Multi-Chances, il est recommandé au club d'accueil organisateur de prendre 8, 12, 16, 24 ou 32 joueurs et de gérer une liste d'attente afin de pouvoir repêcher en cas de désistement de dernière minute.

Formats possibles :

Format	Sets	Point décisif à 40A	Jeu décisif	Nombre max de simples par jour	Temps de repos entre 2 simples
1	3 sets à 6 jeux	Non	6-6	2	Ep. Seniors : 1h30 Ep. Jeunes/Seniors+ : 3h
2	2 sets à 6 jeux 3ème set : super jeu décisif à 10 pts	Non	6-6	2	Ep. Seniors : 1h30 Ep. Jeunes/Seniors+ : 3h
3	2 sets à 4 jeux 3ème set : super jeu décisif à 10 pts	Oui	4-4	3	30 min
5	2 sets à 3 jeux 3ème set : super jeu décisif à 10 pts	Oui	2-2	4	30 min
6	2 sets à 4 jeux 3ème set : super jeu décisif à 10 pts	Oui	3-3	3	30 min
7	2 sets à 5 jeux 3ème set : super jeu décisif à 10 pts	Oui	4-4	2	30 min

Spécificité Format 2 : Étant donné qu'un repos de 1h30 ou 3h00 doit être observé entre deux parties et que le nombre de parties par jour est limité à 2 simples, il sera nécessaire de prévoir au moins 2 jours pour 8-12-16 joueurs et au moins 3 jours pour 24 ou 32 joueurs.

Le nombre de courts minimum requis pour organiser une épreuve en format 2 dépend du nombre de participants :

- 8 joueurs et moins : 2 courts
- 12 joueurs et moins : 3 courts
- 16 joueurs et moins : 4 courts
- 24 joueurs et moins : 5 courts

Spécificité Format 3 ou 5 ou 6 ou 7 : Étant donné qu'un repos de 30 min doit être observé entre deux parties et que le nombre de parties par jour est limité à 3 ou 4 simples, il est conseillé de se limiter à des poules de 3 ou 4 joueurs (pas de poule au-delà de 4 joueurs).

Comité 83

Balles :

Balles	Format	Nbre de matchs consécutifs maximum
Vertes	3, 5 ou 7	3
Jaunes	3, 5 ou 7	3
Jaunes	1 ou 2	2
(si plus d'un match, mise en jeu de 4 balles)		

Animation :

Au cours de la compétition, il est conseillé d'organiser une animation conviviale ou un repas.

Elle doit être adaptée en fonction du public concerné (Jeunes/Seniors – Messieurs/Dames).

Les tarifs d'engagement des TMC sont les droits d'engagement sportif (hors animation) relatifs au cahier des charges de ce type de tournoi.

Dans le cas de club souhaitant proposer une contribution payante relative à l'animation (repas, soirée, activité autour des terrains...), celle-ci doit être dissociée du tarif d'engagement sportif. Une formule tout compris peut ainsi être proposée. Dans ce cas, les deux tarifs (droit d'engagement, formule tout comprise) doivent être affichés et la formule tout compris doit rester facultative à l'inscription.

DEFINITIONS DES COMPETITIONS JEUNES QUE PEUVENT ORGANISER LES CLUBS

- Tournoi **Galaxie U10 Orange** :
Les entités doivent dimensionner leur tournoi pour permettre à tous les participants de jouer sur un maximum de matchs dans la journée ou demi-journée. Les poules de 3 ou 4 joueurs sont recommandées.

Libellé	Tournois Galaxie U10 Orange
Format	5 ou 6
Nbr de simples max par jour	4 pour le F5 et 3 pour le F6
Repos entre 2 parties	30 minutes
Terrain	Orange
Balles	Oranges
Qualif. mini JAT	JAT1

- Tournoi **Galaxie U10 Vert** :
Les entités doivent dimensionner leur tournoi pour permettre à tous les participants de jouer sur un maximum de matchs dans la journée ou demi-journée. Les poules de 3 ou 4 joueurs sont recommandées.

Libellé	Tournois Galaxie U10 Vert
Format	6 ou 7 (F6 mini recommandé)
Nbr de simples max par jour	3 pour le F6 et 2 pour le F7
Repos entre 2 parties	30 minutes
Terrain	Vert
Balles	Vertes
Qualif. mini JAT	JAT1

- Tournoi **Jeunes** (U12/U14/U16/U18). Le club peut choisir d'organiser des épreuves U12 et/ou U14 et/ou U16 et/ou U18.

Libellé	Tournois Jeunes U12 à U18	
Format	1 ou 2	
Nbr de simples max par jour	2 pour F1 et F2	
Repos entre 2 parties	3 heures	
Terrain	Jaune	
Balles	Jaunes	
Qualif. JAT	JAT1 jusqu'à 15/1	JAT2 pour un Open

Comité 83

- **TMC Jeunes Format 1 ou 2.** L'entité peut choisir d'organiser un TMC Jeunes en **Format Jaune**. **Les entités doivent garantir au moins 3 matchs à chaque joueur**

Libellé	Tournois Jeunes U12 à U18	
Format	1 ou 2	
Nbr de simples par jour	2 pour F1 et F2	
Repos entre 2 parties	3 heures	
Terrain	Jaune	
Balles	Jaunes	
Qualif. JAT	JAT1 jusqu'à 15/1	JAT2 pour un Open

DEFINITIONS DES COMPETITIONS SENIORS/SENIORS+ QUE PEUVENT ORGANISER LES CLUBS

- **Tournoi Seniors/Seniors+.** L'entité peut choisir d'organiser un Tournoi Seniors et/ou un Tournoi Seniors+. La catégorie du tournoi sera déterminée par la somme totale des prix distribués.

Deux types de tournois Seniors/Seniors+ sont possibles :

- **Tournoi par poules uniquement.** Tous les joueurs participant au tournoi seront intégrés dans des poules (dans la limite des niveaux de classements préalablement définis).
Les phases de poules pourront se terminer par une phase à élimination directe regroupant uniquement des vainqueurs de poule.
- **Tournoi traditionnel (tableau à élimination directe).** Des poules sont autorisées conformément aux règlements sportifs FFT mais elles devront rester limitées. Par ailleurs, le droit d'engagement au tournoi sera identique pour tous les joueurs (qu'ils disputent des découpages en poules ou à élimination directe).

Les épreuves se disputent en format 1 ou 2 avec balles jaunes.

Libellé	Tournoi par poules Seniors et/ou Seniors+	Tournoi traditionnel Seniors et/ou Seniors+
Format	1 ou 2	1 ou 2
Terrain	Jaune	Jaune
Balles	Jaunes	Jaunes
Qualif. JAT	JAT1 si tous les joueurs sont NC/4S JAT2 pour la 3S et +	JAT1/JAT2

- **TMC Seniors/Seniors+ Format 1 ou 2.** L'entité peut choisir d'organiser un TMC Seniors en **Format Jaune**. **Les entités doivent garantir au moins 3 matchs à chaque joueur.** Ces épreuves se disputent en format 2 avec balles jaunes. Un repos de 1h30 doit être observé entre deux parties. Le nombre de parties par jour est limité à 2 simples.

Libellé	TMC Seniors/Seniors+ Format 1 ou 2	
Format	1 ou 2 (F2 recommandé)	
Nbr de simples max par jour	2 pour F1 et F2	
Repos entre 2 parties	1h30 pour les Seniors	3h00 pour les Seniors+
Terrain	Jaune	
Balles	Jaunes	
Qualif. JAT	JAT1 jusqu'à 15/1	JAT2 au-dessus

Comité 83

- Tournoi **TMC Seniors/Seniors+ Format 1 ou 2**. L'entité peut choisir d'organiser un TMC Seniors en **Format Jaune**. Les entités doivent garantir au moins 3 matchs à chaque joueur.

Libellé	TMC Seniors/Seniors+ Format 1 ou 2	
Formats	3 ou 5	
Nbr de simples max par jour	3 pour le F3 et 4 pour le F5	
Repos entre 2 parties	1h30 pour les Seniors	3h00 pour les Seniors+
Terrain	Jaune	
Balles	Jaunes	
Qualif. JAT	JAT1	

Comité 83

ANNEXE 3 –AIDE A LA SAISIE D'UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION DE TOURNOI DANS ADOC (QUELLE CATEGORIE CHOISIR ?)

La taxe de tournoi, prélevée par la FFT, dépend de la catégorie de tournoi déclarée dans ADOC. Par ailleurs, tous les formats de jeu ne sont pas compatibles avec toutes les catégories de tournoi.

Afin de faciliter la saisie de l'homologation dans ADOC pour les clubs, il est important de suivre les préconisations suivantes :

Type d'homologation	Catégorie de tournoi ADOC	Formats des épreuves à déclarer dans ADOC
Open Jeunes	Tournois Jeunes	Format 1
TMC U12, U14, U16, U18 Format Jaune	Tournoi Jeunes + cocher la case Tournoi Multi-Chances	Format 2
TMC U10 Vert	Tournoi Galaxie Tennis 8/10 ans	Format 5
TMC U10 Orange	Tournoi Galaxie Tennis 8/10 ans	Format 6
Tournoi Seniors et/ou Seniors + dont le total des dotations (espèces + lots) est égal ou supérieur à 4600 €	Tournoi Hors Catégorie	Format 1 Format 2 obligatoire à partir de +65
Tournoi Seniors et/ou Seniors + dont le total des dotations (espèces + lots) est entre 2300 € et 4599 €	Tournoi 1^{ère} Catégorie	Format 1 Format 2 obligatoire à partir de +65
Tournoi Seniors et/ou Seniors + dont le total des dotations (espèces + lots) est entre 1200 € et 2299 €	Tournoi 2^{ème} Catégorie	Format 1 Format 2 obligatoire à partir de +65
Tournoi Seniors et/ou Seniors + dont le total des dotations (espèces + lots) est entre 0 € et 1199 €	Tournoi 3^{ème} Catégorie	Format 1 ou 2 Format 2 obligatoire à partir de +65
Tournoi par poules Seniors et/ou Seniors +	Tournoi 3^{ème}, 2^{ème} ou 1^{ère} Catégorie + cocher la case Tournoi avec Poules	Format 1 ou 2 Format 2 obligatoire à partir de +65
Tournoi interne Adultes + Jeunes	Tournoi interne	Format 1 ou 2
TMC Adultes Format Jaune	TMC Dames / TMC Messieurs	Format 2
TMC Adultes Format Court (une homologation par TMC)	TMC Dames / TMC Messieurs	Format 3



**LE FORMAT 4 EST RESERVE UNIQUEMENT POUR LES DOUBLES
EN AUCUN CAS POUR DES TMC JEUNES OU ADULTES**